

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

●

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION LES ATELIERS DE MAURIENNE
847 rue des Chaudannes
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.



A l'assemblée générale de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

• **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits de fonctionnement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 4 juin 2025

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT



Nelly RICHARD

Bilan
le commissaire
aux comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 817	7 708	109	109
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	11 800		11 800	11 800
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 700		4 700	4 700
Installations techniques, matériel et outillage	134 999	102 892	32 108	23 918
Autres immobilisations corporelles	422 154	322 767	99 388	86 710
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	2 906		2 906	2 906
ACTIF IMMOBILISE	584 529	433 366	151 163	130 295
Stocks				
Matières premières et autres approv.	1 456	3 858	-2 402	1 336
Produits intermédiaires et finis	26 518		26 518	34 853
Avances et acomptes versés sur commandes	10 901		10 901	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	70 763		70 763	61 574
Autres créances	83 782		83 782	61 027
Divers				
Disponibilités	297 181		297 181	335 072
Charges constatées d'avance	312		312	303
ACTIF CIRCULANT	490 913	3 858	487 055	494 165
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 075 441	437 224	638 217	624 460

Bilan

le commissaire
aux comptes

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 474	-20 194
Subventions d'investissement	50 563	53 093
FONDS PROPRES	59 037	32 899
Apports	478 705	498 899
Fonds associatifs avec droit de reprise	478 705	498 899
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	478 705	498 899
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	507	1 405
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	507	1 405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 962	15 852
Dettes fiscales et sociales	75 179	68 795
Autres dettes	304	67
Produits constatés d'avance	1 524	6 544
DETTES	100 476	92 662
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	638 217	624 460

Compte de résultat

le commissaire aux comptes

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	60 780	5,98	64 638	6,92	-3 858	-5,97
Production vendue	466 710	45,90	428 711	45,92	37 999	8,86
Production stockée	-8 335	-0,82	-22 507	-2,41	14 172	-62,97
Subventions d'exploitation	487 988	47,99	438 241	46,94	49 748	11,35
Reprises et Transferts de charge	24 992	2,46	30 861	3,31	-5 869	-19,02
Cotisations	1 295	0,13	2 015	0,22	-720	-35,73
Autres produits	1 776	0,17	5 312	0,57	-3 536	-66,56
Produits d'exploitation	1 035 206	101,81	947 270	101,46	87 936	9,28
Achats de matières premières	21 487	2,11	22 697	2,43	-1 210	-5,33
Variation de stock de matières premières	3 080	0,30	2 793	0,30	287	10,26
Autres achats non stockés et charges externes	143 059	14,07	152 781	16,36	-9 722	-6,36
Impôts et taxes	27 914	2,75	27 134	2,91	780	2,87
Salaires et Traitements	715 520	70,37	660 546	70,75	54 974	8,32
Charges sociales	101 070	9,94	95 506	10,23	5 564	5,83
Amortissements et provisions	36 901	3,63	31 553	3,38	5 348	16,95
Autres charges	319	0,03	458	0,05	-139	-30,40
Charges d'exploitation	1 049 349	103,20	993 469	106,41	55 881	5,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 143	-1,39	-46 199	-4,95	32 056	-69,39
Produits financiers	4 100	0,40	4 684	0,50	-584	-12,47
Résultat financier	4 100	0,40	4 684	0,50	-584	-12,47
RESULTAT COURANT	-10 044	-0,99	-41 515	-4,45	31 471	-75,81
Produits exceptionnels	18 730	1,84	21 717	2,33	-2 986	-13,75
Charges exceptionnelles	213	0,02	396	0,04	-183	-46,14
Résultat exceptionnel	18 517	1,82	21 321	2,28	-2 804	-13,15
EXCEDENT OU DEFICIT	8 474	0,83	-20 194	-2,16	28 668	-141,96
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	28 417		27 556		861	3,12
Total des produits	28 417		27 556		861	3,12
Personnel bénévole	28 417		27 556		861	3,12
Total des charges	28 417		27 556		861	3,12

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES ATELIERS DE MAURIENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 638 217 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 8 474 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2025 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'ensemble des points non visés dans le règlement ci-dessus.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association LES ATELIERS DE MAURIENNE a pour objet social :

- Favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité et d'exclusion
- Faire grandir la solidarité humaine en veillant en particulier à ce que les personnes les plus en difficultés en soient les premières bénéficiaires
- Favoriser l'expression artistique de tous et enrichir le patrimoine local d'oeuvre collectives (ex : L'AURA)
- Expérimenter de nouvelles formes de travail et d'utilité sociales

Pour réaliser ses objectifs, l'association se donne les moyens de créer tous services et prestations rendues possibles par les lois relatives à l'insertion par l'activité économique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Effectif moyen du personnel : 28 ETP

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 617			19 617
Immobilisations incorporelles	19 617			19 617
- Terrains	4 700			4 700
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	115 321	19 936	258	134 999
- Installations générales, agencements aménagements divers	131 453	12 731		144 184
- Matériel de transport	194 520	22 500		217 020
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 007	1 943		60 950
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	505 001	57 110	258	561 854
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	152			152
- Prêts et autres immobilisations financières	2 906			2 906
Immobilisations financières	3 058			3 058
ACTIF IMMOBILISE	527 676	57 110	258	584 529

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		57 110		57 110
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		57 110		57 110
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		258		258
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		258		258

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 708			7 708
Immobilisations incorporelles	7 708			7 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 403	11 746	258	102 892
- Installations générales, agencements aménagements divers	73 063	10 133		83 196
- Matériel de transport	173 090	9 052		182 142
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 117	5 312		57 428
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	389 673	36 242	258	425 658
ACTIF IMMOBILISE	397 381	36 242	258	433 366

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 157 762 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 906		2 906
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 763	70 763	
Autres	83 782	83 782	
Charges constatées d'avance	312	312	
Total	157 762	154 857	2 906
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	2 458
Total	2 458

Notes sur le bilan

le compte le bilan

aux comptes

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	498 899			20 194	478 705
Ecarts de réévaluation					
Réserves		-20 194		-20 194	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 194	20 194	8 474		8 474
Situation nette	478 705		8 474		487 179
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	53 093			2 530	50 563
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	531 798		8 474	2 530	537 741

Dettes

Notes sur le bilan

le compte aux comptes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 100 476 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	507	507		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 962	22 962		
Dettes fiscales et sociales	75 179	75 179		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	304	304		
Produits constatés d'avance	1 524	1 524		
Total	100 476	100 476		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	11 874
CONGES A PAYER	29 733
CHARGES SOCIALES S/CONGES	8 652
ETAT CHARGES A PAYER	3 503
Total	53 762

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	312		
Total	312		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	1 524		
Total	1 524		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		487 988				487 988
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					18 730	18 730
						506 719

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	28 417	27 556
Total	28 417	27 556
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	28 417	27 556
Total	28 417	27 556